Les poids lourds interdits provisoirement sur la RD1508 pour sécuriser les vélos

Le 11 février, le maire de Sevrier Bruno Lyonnaz a pris un arrêté visant à interdire provisoirement le transit des camions internationaux sur la RD1508. Objectif ? Sécuriser la circulation des vélos le temps des travaux d'élargissement de la voie verte sur sa commune.

SEVRIER

Le maire de Sevrier, Bruno Lyonnaz, a pris le 11 février un arrêté municipal qui vise à interdire le transit des camions internationaux (munis de plaques TIR) sur la RD1508, qui traverse sa commune. Seules exceptions : les transports exceptionnels et les convois militaires sont exemptés de cette interdiction.

Cet arrêté vise à assurer la sécurité des cyclistes, alors que des travaux pour élargir la voie verte sont en cours sur une portion de la RD1508, entre le parking du Fartot et le Crêt Saint-Martin soit un tronçon de 1,4 km. Autre aspect sécuritaire qui a dû faire pencher la balance : les cyclistes du quotidien qui empruntent la voie verte malgré les travaux.

Celui-ci s'appliquera jusqu'au 4 avril, date d'achèvement du chantier. Cependant, durant la semaine du 31 mars au 5 avril, la circulation des poids lourds internationaux sera de nouveau autorisée, en raison de la fermeture nocturne du tunnel des Monts à Chambéry.

En attendant, les camions sont invités à emprunter « *l'autoroute A43, la N2021 et l'autoroute A41* ».

Un collectif d'usagers à l'origine de la demande

C'est suite à plusieurs demandes du Collectif des usagers de la voie verte, qui s'est constitué au démarrage des travaux (en décembre 2024), que la décision a été prise. Dès le début, ces cyclistes et vélotafeurs du quotidien ont dénoncé la dangerosité de l'itinéraire de délestage mis en place par le SILA, maître d'ouvrage du chantier, sur le chemin de la Puya. Une route jugée « *étroite, mal éclairée, sans protection pour les cyclistes et avec un fort dénivelé* », expliquaient-ils à l'Essor le 5 décembre dernier.

Afin de sécuriser les usagers, le maire, lui, a pris rapidement une première mesure, celle d'abaisser la limitation de vitesse à 30 km/h (par un arrêté datant du 3 décembre). Solution considérée comme étant insuffisante d'après Karine Lamy-Quique, fondatrice du collectif et de son avocat Me Rémy Gras. « *Malgré une diminution de la limitation de vitesse sur le tronçon concerné (peu respectée en pratique et indiquée par seulement deux panneaux de signalisation), il est ressorti des échanges au sein du collectif que de nombreux usagers du quotidien se sentent toujours en insécurité notamment lorsqu'ils sont doublés par des camions* », précise l'avocat dans un communiqué.



Il énumère les « *situations dangereuses* » dont sont témoins les membres du collectif : « *vitesse excessive des véhicules motorisés, dépassements sans respect de la distance sécurité, klaxonnements, etc* ».

« Une victoire importante des usagers de la voie verte »

L'avocat a donc à nouveau adressé un courrier, le 3 février, « *pour solliciter une meilleure sécurisation de cet itinéraire* ». L'interdiction du transit des poids lourds est « *une victoire importante des usagers de la voie verte* », d'après Me Rémy Gras.

ALEXIA BONTRON

« On espère que cet arrêté va ouvrir la porte à d'autres »

Et si les poids lourds étaient tout bonnement bannis de la rive Ouest du Lac d'Annecy ? Si ce n'est pas encore fait, l'arrêté pris le 11 février dernier par le maire de Sevrier d'interdire provisoirement les camions internationaux sur la RD1508 a le mérite de relancer le débat.

En 2021, lassés de voir défiler sur leur commune semi-remorque et autres 38 tonnes, plusieurs maires de la rive Ouest du lac d'Annecy évoquaient déjà dans les colonnes de l'Essor la possibilité de limiter voire d'interdire leur circulation. Les élus avaient déjà sollicité les autorités compétentes (Préfet, Département) à ce sujet mais c'était vu opposer une fin de non-recevoir. « *On nous avait expliqué que c'était très compliqué à mettre en place* », se rappelle Bruno Lyonnaz, l'édile Sevriolain.

Lui se dit en tout cas favorable à « *une concertation avec les autres maires de la rive pour solliciter de nouveau une interdiction permanente* ».

Certains camions dans le viseur

Ce sont bien les camions qui utilisent la RD1508 pour rejoindre le tunnel du Fréjus tout en évitant de payer l'autoroute qui sont dans le viseur. « *La question n'est pas d'interdire complètement les camions sur la rive Ouest. On est bien conscient qu'il faut maintenir un trafic poids lourds sur cette desserte départementale ne serait-ce que pour l'activité économique locale* », précise Bruno Lyonnaz.

Selon l'édile, « *c'est un flux conséquent et impactant* » pour les communes.

Si l'interdiction temporaire a été validée par les autorités, le maire de Sevrier doute de la réponse apportée pour un arrêté permanent. « *Aujourd'hui avec les travaux, on a un argument solide et robuste de sécurité. Si on refait une demande, il faudra y aller collectivement* ». En tout cas, il espère que ce premier arrêté « *ouvre la porte à d'autres* ».



Bruno Lyonnaz est favorable à « une interdiction permanente des poids lourds ». Archives l'Essor